

Mutualité Sociale Agricole Ain-Rhône

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2018

L'assemblée générale ordinaire de la MSA AIN-RHÔNE s'est déroulée le jeudi 5 AVRIL 2018, à ANSE, Domaine des 12 communes, sous la présidence de monsieur Olivier de SEYSSEL.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Sont désignés comme assesseurs :

1 ^{er} collège	Thérèse BAZIN (69)
2 ^{ème} collège	Christine VOLAY (69)
3 ^{ème} collège	SICA COOP DES 3 REGIONS (01) représentée par Bernard BOUILLLOUX

La fonction de secrétaire de séance est assurée par le Directeur Général, monsieur Ludovic MARTIN.

L'ordre du jour est rappelé par le Président Olivier de SEYSSEL :

- Accueil par le Président Olivier de Seyssel
- Rapport d'activité du Directeur Général
- Rapport d'Action Sanitaire et Sociale
- Rapport mutualiste
- Rapport moral du Président
- Résolutions financières et motions
- Questions des délégués
- Clôture de l'Assemblée Générale statutaire

Une table ronde sur le thème *Tous mobilisés pour l'accès aux soins en milieu rural* terminera la matinée avant le déjeuner de clôture de cette assemblée générale.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le **quorum étant atteint**, le Président Olivier de Seyssel déclare la **séance ouverte**.

Il salue les personnalités présentes et fait part des excuses reçues.

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 6 avril 2017

Le Président Olivier de SEYSSEL précise que le procès-verbal a été mis en ligne sur le site Internet.

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE présenté par monsieur Ludovic MARTIN, Directeur Général

Comme de coutume, j'aborderai les points qui ont fait l'actualité de la MSA Ain-Rhône en 2017, en vous présentant les principaux chiffres illustrant notre activité, chiffres que vous retrouverez dans le rapport papier inséré dans vos pochettes.

En premier lieu, je souhaiterais revenir sur le **contexte de la MSA Ain-Rhône**. Celui-ci est en effet marqué depuis de nombreux mois par des difficultés liées à un contexte très évolutif portant des enjeux forts sur notre organisation :

- de nombreuses réformes législatives, qui conduisent nos services à appréhender de nouvelles règles dans le traitement des dossiers, telles que celles relatives à la généralisation de la déclaration sociale nominative,
- un contexte économique toujours tendu pour le monde agricole, qui conduit nos adhérents à solliciter les services de la caisse, notamment sur l'ensemble des dispositifs sociaux,
- des engagements institutionnels et locaux qui ont un impact sur l'organisation et les effectifs de la caisse. Je rappellerai l'impossibilité pour la caisse de remplacer une grande partie des départs en retraite, actée dans notre convention d'objectifs et de gestion,
- des difficultés à surmonter sur le plan de la qualité de service, liées entre autres aux trois premiers points, et sur lesquels nous mesurons les efforts à accomplir. Je reviendrai sur certains d'entre eux dans ce rapport,

Je citerai enfin la préparation consacrée en 2017 au déploiement du dispositif institutionnel de mutualisation de proximité avec nos collègues de la MSA des Alpes du Nord, effectif depuis ce début d'année.

C'est donc dans ce cadre que s'est inscrite l'action de la caisse en 2017.

Voyons tout d'abord où en est l'évolution de notre activité.

Avec **140 095 ressortissants**, la MSA Ain-Rhône couvre un peu moins de 5,8 % de la population de nos deux départements. Quelles sont les évolutions marquantes ?

Tout d'abord, nos effectifs d'adhérents sont en baisse, reflétant ainsi l'évolution démographique du régime agricole. On dénombre 1 055 ressortissants de moins entre 2016 et 2017 avec une diminution de 795 bénéficiaires retraite entre 2016 et 2017.

70 945 personnes dépendent de la MSA pour leur couverture maladie.

Enfin, plus de 8 000 familles sont bénéficiaires de prestations familiales, de logement de solidarité et de handicap.

Voici maintenant un rappel du **volume des contacts avec nos adhérents**, dans l'ensemble de nos lieux d'accueil et de permanences.

Ce sont plus de **31 000 personnes qui ont été reçues** dans nos différents lieux d'accueil par l'ensemble des collaborateurs et des services en charge de la relation avec les adhérents, ainsi que par les services sociaux et médicaux.

De même, plus de **124 000 appels téléphoniques** ont été traités par nos téléconseillers sur l'année.

Par ailleurs, la MSA Ain-Rhône a traité plus de **60 000 messages électroniques**. 25 % d'entre eux ont été émis via le service en ligne « Mes Messages Mes Réponses ». L'objectif consiste à augmenter ce taux pour les années à venir pour un traitement centralisé et accéléré des demandes.

Ce téléservice est d'ailleurs en train de se développer puisque nous testons actuellement la possibilité pour l'adhérent d'envoyer une pièce justificative qui ira directement se rattacher à son compte privé.

Evoquons maintenant notre MSA en ligne. Les enjeux sont importants :

- en matière d'amélioration de la productivité, et de la performance de l'entreprise,
- de réduction des coûts de fonctionnement en favorisant l'augmentation des flux dématérialisés,
- et de diversification des outils de relation avec les adhérents, tout en restant attentif à celles et ceux qui ne sont pas forcément rompu avec ces outils. A ce titre d'ailleurs, des formations à l'utilisation de l'informatique peuvent être déployées par la caisse, dans le cadre de ses mesures d'accompagnement.

L'accès à notre site Internet a progressé de +5 % et le nombre d'inscrits à l'Espace privé est en nette augmentation également avec 54 882 inscrits soit + 14% d'évolution.

Voici maintenant les **principaux chiffres relatifs aux prestations versées** :

la MSA Ain-Rhône a versé en 2017 483 M€ de prestations hors budget global, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à 2016.

254 M€ ont concerné les Non salariés (stable) et 229 M€ les Salariés (en nette augmentation).

En contrepartie de ces prestations, **la MSA Ain-Rhône a émis 312 M€ de cotisations et de contributions diverses**, ce qui est stable par rapport à 2016.

251 M€ ont été appelés auprès des employeurs pour leurs salariés, dans les différentes branches de la protection sociale,

61 M€ ont été appelés auprès des Non salariés pour leurs cotisations personnelles.

Sur le volet de la Santé, les **prestations santé ont représenté 134,9 M€**, dont presque la moitié est relative aux prescriptions médicales et frais de transport. Viennent ensuite les prestations en espèces (indemnités journalières et rentes AT) qui représentent quasiment un tiers, puis les dépenses d'hospitalisation et les honoraires médicaux.

Par ailleurs, plus de 1,6 millions de feuilles de soins ont été traitées, sachant que les feuilles de soins électroniques représentent 96 % de l'ensemble, avec un délai moyen de remboursement de 24 heures, les feuilles de soins papiers étant toujours nette diminution, soit - 17%).

Comme vous le savez, **la MSA, au-delà de ses missions de payeur, est particulièrement investie dans les actions et campagnes de prévention.**

Je rappellerai donc les campagnes de vaccination, mais aussi les instants santé, dispositif de prévention dont le contenu s'adapte désormais aux spécificités de nos adhérents en fonction de leur âge ou de leur situation sociale.

Une refonte a eu lieu en 2017 dans l'objectif de rendre nos assurés acteurs de leur santé :

- en ciblant mieux ceux qui en ont le plus besoin (les sous-consommateurs de soins)
- en leur permettant de bénéficier d'un dispositif plus adapté à leurs besoins réels de santé individuels
- en offrant des prestations de qualité homogène et constante pouvant évoluer en fonction des avancées médicales
- en les accompagnant grâce à la mise en place d'entretiens personnalisés et la surveillance de l'effectivité des actions prescrites.

J'insisterai sur le dispositif spécifique mis en place auprès des entreprises d'insertion et des MFR, qui ont bénéficié à plus de 70 personnes.

Je vous propose d'aborder maintenant la **santé sécurité au travail**.

Je rappellerai en premier lieu les six grands axes dans le plan Santé Sécurité au travail déployé par nos services.

- 1/ Le risque animal avec des actions d'accompagnement des éleveurs, telles que la formation à la manipulation et contention bovins, la formation dans le domaine équin, ou encore l'utilisation des chiens de troupeau,
- 2/ Le machinisme agricole notamment avec des actions de prévention des chutes de hauteur,
- 3/ Le risque chimique avec une aide aux chefs d'entreprise dans l'évaluation du risque chimique,
- 4/ Les troubles musculo squelettiques sous la forme de formation et accompagnement des employeurs,
- 5/ La prévention de la désinsertion professionnelle avec des visites médicales des médecins, ou encore des actions pour favoriser le maintien dans l'emploi ou le retour vers l'emploi,
- 6/ Les risques psychosociaux (RPS) sous forme d'aide aux entreprises dans le repérage des facteurs de risques, et l'élaboration et la mise en place de plans d'action.

Sur le plan des chiffres, on peut noter tout d'abord une augmentation des AT MP (Accidents du Travail et Maladies Professionnelles) salariés de 2016 à 2017. Deux raisons principales :

- Les adhérents ont plus couramment recours aux déclarations d'AT, hésitent moins dans la démarche de déclaration. Avant, cela passait plus systématiquement sur le risque maladie, et non AT/ P,
- On note également une forte augmentation des AT liés aux Risques Psycho Sociaux,
- Pour ce qui concerne les AT/MP, les chiffres ont tendance à diminuer, illustrant très certainement les effets des politiques de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement mis en place depuis de nombreuses années.

Concernant les visites médicales, on note un nombre de visites médicales médecin du travail stable (6 536 en 2016).

A noter néanmoins une hausse de 6,4 % des visites dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle.

Par ailleurs, on observe une hausse de 6,6 % des entretiens infirmiers santé au travail en un an (2243 en 2016).

Concernant les actions, je zoomerai plus spécifiquement sur la question des risques chimiques.

La MSA Ain-Rhône aide les entreprises à maîtriser leur risque chimique en évaluant ce risque à l'aide d'un outil professionnel (Seirich), avec une offre simple et concrète.

Les équipes SST aident l'employeur à faire l'inventaire de ses produits, des risques associés et l'accompagnent à la mise en place d'un plan de prévention.

La MSA a également conduit une action de sensibilisation à l'hygiène sur les chantiers.

Une étude menée par la MSA Ain-Rhône auprès des paysagistes adhérents à notre caisse relève que pour 79% des professionnels interrogés, l'accès aux toilettes est un problème prioritaire dans leur activité.

Lors du salon Paysalia en décembre 2017, salon dédié aux professionnels du Paysage, médecins, infirmiers et conseillers en prévention de la région ont sensibilisé les paysagistes à cette problématique, sur leur stand et lors d'une conférence animée par le Dr Catherine LOPEZ, médecin du travail de la caisse.

La question de l'hygiène des mains sur les chantiers a également été abordée.

Enfin, des actions ont également été conduites sur la prévention du burn out et des risques de désinsertion professionnelle. Les premiers résultats montrent la satisfaction des salariés accompagnés. Cette action fera l'objet d'une évaluation annuelle.

Ce sujet de l'épuisement professionnel fait l'objet d'une attention forte de la MSA auprès du public des exploitants agricoles, notamment en lien avec l'action sanitaire et sociale.

Abordons ensuite l'activité liée à la **gestion des prestations de la branche famille**.

En matière de dépenses, la MSA a versé 44 M€ de prestations, soit une augmentation de 6%, dont les 2/3 en direction des salariés (31 contre 13 pour les non sal.).

Le poste le plus important concerne les allocations familiales, pour 21 M€, puis suivent les prestations liées à la précarité, avec notamment le RSA que nous gérons pour le compte des conseils départementaux pour 14 M€ et les prestations logement 9 M€.

Les évolutions par rapport à 2016 les plus marquantes concernent le RSA avec une augmentation des bénéficiaires de 7,4 % et la Prime d'activité avec une importante hausse du nombre de bénéficiaires de + 19,6%.

Les évolutions législatives, nombreuses, sont les suivantes :

- Création de l'Agence de Recouvrement des Impayés de Pensions Alimentaires au 01/01/2017,
- Gestion, par une seule MSA, des demandes d'Allocation de Soutien Familial pour la France entière depuis le 01/10/2017,
- Depuis le 01/10/2017, suite aux décisions des Pouvoirs Publics, un abattement de 5 € sur les aides au logement a été appliqué à l'ensemble des allocataires.

Pour finir le tour d'horizon des différentes branches de la protection sociale que nous gérons, j'aborderai **la retraite**.

Avec **303 M€ de prestations**, la retraite représente le poste le plus important de nos dépenses techniques.

Pour les salariés, 130 M€ ont été versés, pour 86 M€ de cotisations, soit un financement à hauteur de 66 %.

Pour les non salariés, 173 M€ ont été versés, pour 24 M€ de cotisations, soit un financement à hauteur de 14 %.

Ces chiffres illustrent toujours les enjeux liés à la solidarité qui se met en œuvre, pour pérenniser le financement de nos régimes de retraite.

Le nombre de bénéficiaires des avantages de retraite continue de baisser globalement avec toutefois un nombre de retraites pour les salariés qui tend à se maintenir. Nos services ont pris en charge plus de 4 000 nouveaux dossiers.

Concernant les faits marquants sur la législation retraite, Il convient de noter qu'à compter du 1er juillet 2017, la **mise en place de la liquidation unique des retraites des régimes alignés** a modifié les modalités de traitement des dossiers puisque c'est le dernier régime d'affiliation qui verse l'ensemble des retraites pour les personnes ayant cotisé à plusieurs régimes.

Par ailleurs, 2017 a vu se déployer plusieurs dispositifs de revalorisation : tout d'abord, une augmentation de 0,3 % des avantages servis à titre non contributifs au 1^{er} avril, puis +0,8% pour toutes les pensions de retraite servies au 1^{er} octobre. Nous pourrions revenir ultérieurement sur la mise en œuvre de ce dispositif qui a malheureusement été perturbé pour toutes les caisses de MSA, suite à une erreur intervenue au niveau national.

Pour terminer sur notre activité, quelques chiffres sur la gestion de la caisse.

Nos dépenses de gestion se sont élevées à 27 M€ soit une diminution de 3,6%.

Les opérations d'administration représentent près de 16 M€, l'action sanitaire et sociale 6 M€, la médecine du travail 4 M€, et le contrôle médical 1 M€.

En contrepartie les recettes sont en quasi-totalité composées des allocations de financement versées par la CCMSA.

Concernant le recouvrement des cotisations en 2017, à noter l'augmentation des taux de restes à recouvrer pour les cotisations sur salaires qui peut s'expliquer par la mise en place de la DSN depuis le 1er janvier 2017, qui a conduit à mettre en œuvre des aménagements dans les entreprises employeuses de main d'œuvre dans le calcul et le paiement des cotisations.

Pour les cotisations non salariés, l'évolution reste provisoire car les données ne sont définitives qu'au 31 mars de l'année N et nous resterons donc prudents sur les commentaires à effectuer.

Enfin, je ne pourrai pas conclure ce rapport sans évoquer notre activité d'offre de services sur les territoires.

Vous connaissez maintenant les actions complétant les missions de service public sur les territoires, et déclinées par des associations ayant depuis 3 ans un périmètre de compétence sur l'ensemble de Rhône-Alpes, en lien avec nos collègues des MSA Alpes du Nord et Ardèche-Drôme –Loire.

Certaines ont même une existence historique, comme notre association de gestion du centre de vacances des Glaciers, membre de l'AVMA, qui sera concernée dans les prochains mois par une opération immobilière d'ampleur visant à la construction d'un nouveau bâtiment, plus moderne et mieux adapté à nos familles, avec une perspective d'ouverture sur le second semestre 2019.

Je souhaiterais illustrer l'activité de ces associations par quelques chiffres.

Pour Présence Verte particuliers qui déploie de la téléassistance individuelle, l'atteinte des objectifs place l'association dans les meilleurs résultats du réseau. Une stratégie offensive auprès des collectivités locales et des conférences des financeurs a été mise en place pour remporter des appels d'offres et appels à projets.

Pour Présence Verte Professionnels, qui équipe les entreprises de dispositifs de téléalarme pour les salariés travaillant en milieu isolé, on note un doublement des abonnés (176 abonnés au 31/12/2017 contre 90 au 31/12/2016)) ainsi qu'un appel d'offres remporté pour équiper 150 salariés des CAF Auvergne Rhône-Alpes.

A noter également l'intérêt de ce dispositif pour les entreprises forestières.

Je rappellerai l'activité de Répit Bulle d'air qui sera évoquée ultérieurement : 6 900 heures ont réalisées et une cinquantaine de familles a pu bénéficier du service dans l'Ain. L'association poursuit sa stratégie de conventionnement avec les organismes de protection sociale complémentaire pour améliorer l'accessibilité du service. Enfin, elle prépare le déploiement dans le Rhône et la Métropole.

MSA Services est intervenue dans le médico-social mais également en direction des entreprises (notamment sur le volet des formations à la sécurité).

Enfin, Itinéraires de santé : là encore une association qui prend son envol en créant et déployant des actions de prévention et d'éducation en santé essentiellement pour le compte des caisses de retraite en inter-régimes, et des conférences des financeurs de la région.

L'ensemble de ces activités illustrent la capacité du Groupe MSA à déployer des actions innovantes et utiles sur les territoires, dans la continuité de celles déployées historiquement, et qui, telles les MARPA dont nous pouvons noter le dynamisme du réseau dans notre périmètre de compétence, portent l'empreinte de la MSA, de ses équipes et de ses élus.

Pour conclure, je souhaite remercier l'ensemble des élus de notre caisse, membres du Conseil d'Administration, des Comités Départementaux et de l'ensemble des territoires pour leur action au service de notre caisse.

Je tiens également à remercier l'ensemble des collaborateurs de la MSA Ain-Rhône pour leur engagement quotidien au service de nos adhérents. Je mesure les efforts accomplis par chacune et chacun, dans un contexte compliqué. Je tiens à assurer nos équipes de toute l'attention portée aux mesures mises en œuvre pour les accompagner dans les évolutions de notre entreprise, mais aussi à conforter nos élus sur notre volonté sans faille de mobiliser l'ensemble de nos ressources pour contribuer à apporter le meilleur service à nos adhérents.

RAPPORT D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE par monsieur Michel MAUBON, Président du Comité paritaire d'action sanitaire et sociale.

En prise avec les besoins de la population agricole et au contact des réalités concrètes du milieu rural, l'action sanitaire et sociale de la MSA accompagne les assurés agricoles tout au long de leur vie depuis l'enfance jusqu'au grand âge.

Cette année encore, les orientations du plan ASS 2016-20 se sont traduites par de nombreuses actions, de l'accompagnement et des réalisations concrètes auprès des adhérents et de leurs familles.

Cette présence de la MSA se caractérise par l'engagement de moyens financiers à hauteur de 4 M€ répartis :

- Dans l'accompagnement de 2782 adhérents par les travailleurs sociaux
- Le versement de 1500 aides aux personnes âgées dans le cadre du maintien à domicile
- Plus de 3 000 prestations ou aides aux familles
- Près de 400 aides aux publics fragiles

mais également en 23 actions collectives déployées sur les territoires (concernant 375 personnes) et l'accompagnement financier de 53 projets.

Cette politique et ces actions ont mobilisé des moyens humains et de fonctionnement à hauteur de 2 M€ d'euros.

Les accompagnements sociaux, les actions collectives, les projets sur les territoires sont nombreux et divers. **Je souhaite mettre en relief cette année 3 axes de réalisation** qui me semblent significatifs.

En premier lieu, la prévention de l'épuisement professionnel chez les exploitants agricoles

Depuis très longtemps, les services sociaux des MSA accompagnent les exploitants connaissant des situations de fragilité socio-économique. C'est ainsi qu'en 2017, les 17 travailleurs sociaux de la MSA Ain-Rhône ont suivi plus de 400 agriculteurs au travers de l'accompagnement RSA ou Rebonds et des cellules pluridisciplinaires de maintien dans l'emploi et de prévention du mal-être.

En 2017, un nouveau dispositif a vu le jour, confié par les pouvoirs publics à la MSA dans le cadre du Pacte de consolidation : il s'agit de la prévention de l'épuisement professionnel des agriculteurs par la mise en place d'actions de répit, leur permettant de se ressourcer et de prendre du recul. 76 personnes ont pu bénéficier de ce dispositif mis en place sur les départements de l'Ain et du Rhône, activant 714 jours de remplacement pour un montant avoisinant les 100 000 €.

Les services de la MSA ont su se mobiliser, tisser les partenariats utiles, et détecter les personnes à risque pour leur proposer une nouvelle forme d'accompagnement permettant la préservation de leur santé.

Ce sont d'ailleurs les bénéficiaires qui parlent le mieux de ce dispositif et vous voyez à l'écran l'expression de quelques un d'entre eux :

« L'aide au répit m'a permis de souffler, de prendre du temps en famille »

« Ce temps m'a permis de reprendre ma réflexion sur l'organisation de travail, pour moins de fatigue »

« Je suis revenu rechargé, je redors, je remange... »

En second lieu, une autre action phare menée en 2017 en direction des proches aidants

De longue date, le régime MSA œuvre en faveur de la situation des proches aidants de personnes fragilisées par la maladie, l'âge ou le handicap. La MSA a été à l'initiative de groupes d'aide aux aidants en partenariat avec les conseils départementaux, les CARSAT. Ses modes d'intervention se sont renouvelés ces dernières années en prenant appui sur les partenariats tissés. En particulier en 2017, il est intéressant de se retourner sur trois actions significatives :

- le **bistrot ambulant** qui propose des activités à partager et des échanges pour accompagner dans la durée et permettre de souffler. Ce bistrot ambulant fait partie du plan d'actions mis en œuvre dans le cadre de la Charte des Solidarités en faveur des Aînés du Pays Bellegardien,
Dans le même esprit, les « Vendredis des aidants » ont vu le jour dans les Monts du Lyonnais grâce à la Charte de Solidarités des Aînés travaillée dans ce secteur,
- le **1^{er} parcours santé des aidants** sur le Bugey afin de sensibiliser les aidants à prendre soin de leur santé grâce à des ateliers et un bilan de santé personnalisé,
- le **déploiement du service Bulle d'air** de remplacement à domicile des aidants sur le département de l'Ain : 6 900 heures ont été réalisées en 2017, pour une cinquantaine de familles concernées. Les réalisations ont été bien au-delà des objectifs, grâce notamment à la mobilisation des partenaires, au 1^{er} rang desquels le Conseil départemental de l'Ain.

En troisième lieu, le développement de projets sur les territoires ruraux en partenariat

La vraie spécificité de la MSA est sa capacité à conduire une action sociale d'intérêt collectif, une action sur les territoires ruraux en déployant un savoir-faire mobilisant les énergies et les volontés des acteurs locaux.

C'est ainsi que la MSA s'est investie dans plusieurs initiatives sur cette année en direction de différents publics :

- en direction des **familles** : une **micro-crèche** d'application « l'Escapade » à Belleville en partenariat avec la Maison Familiale Rurale de Charentay (cette micro crèche sert de terrain de stage pérenne pour les jeunes en formation)
- en direction des **jeunes** : la MSA accompagne des **projets** conduits par des jeunes pour favoriser leur prise d'autonomie. A titre d'exemple, le projet des jeunes du Revermont intitulé : « La voie des colporteurs », a remporté le 1^{er} prix national des 17-22 ans. Ces jeunes ont monté un spectacle itinérant permettant de proposer une animation dans les communes rurales et de favoriser le lien social
- en direction des **publics fragiles ou isolés** : la création d'un service de **transport solidaire** dans les Monts du Lyonnais en partenariat avec les centres sociaux et la communauté de communes. Cette action se situe dans la continuité de la Charte des Solidarités conduite sur ce territoire.
- en direction des **seniors et des jeunes** : afin de soutenir à la fois le bien vieillir, l'accompagnement des jeunes à l'entrée dans la vie active et l'animation des territoires ruraux, la MSA s'est impliquée en 2017 dans la mise en place d'un **séjour intergénérationnel** « Part'âges » entre des résidents de MARPA et des jeunes de la MFR de La Saulsaie. Je vous invite à regarder le film.

Ainsi, les actions conduites dans le cadre de la politique d'ASS sont variées, s'inscrivant dans la dynamique du guichet unique de protection sociale qui caractérise la MSA.

En réponse aux besoins des populations agricoles et rurales, c'est une politique volontariste des élus qui est mise en œuvre. Elle nous permet de réaffirmer les valeurs et le savoir-faire de la MSA sur nos territoires ruraux.

Je vous remercie de votre attention.

RAPPORT MUTUALISTE par monsieur Gérard BORNAGHI, 1er Vice-Président.

Depuis plusieurs années maintenant, j'ai le plaisir de présenter le rapport mutualiste qui fait état de l'investissement des délégués pour la MSA Ain-Rhône et l'animation de nos territoires.

Nous avons fait le choix, avec l'équipe de l'animation du réseau des élus, de vous présenter un rapport mutualiste à partir de zooms sur un certain nombre d'actions réalisées. Nous souhaitons en effet montrer à tous, délégués, invités ou membres du personnel en quoi consiste concrètement l'animation des territoires par les délégués de la MSA.

- **En ce qui concerne l'implication institutionnelle et départementale**

Revenons tout d'abord sur l'assemblée générale du 6 avril 2017 à St-Vulbas qui a enregistré un taux de participation de 38 % (présents et représentés). Elle avait pour thème central la Santé Sécurité au Travail et plus particulièrement « Et si on parlait travail ». Les délégués ont pu à travers divers témoignages se rendre compte de l'accompagnement du service Santé Sécurité au Travail auprès des entreprises pour améliorer les conditions de travail des exploitants, des employeurs et des salariés.

Les comités départementaux ont eux, de leur côté, continué à permettre le partage d'expériences de terrain et ont poursuivi leurs travaux dans le but d'optimiser le rôle des délégués au quotidien.

Les travaux en commun des deux comités départementaux en juillet à St Maurice de Beynost ont permis de poser les bases pour un investissement des délégués cantonaux dans 3 domaines :

- Utiliser et faire connaître le site internet de la MSA,
- Faire face aux situations d'agriculteurs en difficultés,
- Comprendre et faire connaître les structures de l'offre de service de la MSA.

- **Au niveau des territoires**

Les 15 bassins d'animation ont encore été actifs en 2017.

Toutes actions confondues, 326 délégués ont participé à des formations, à des réunions d'information et/ou préparatoires aux projets conduites sur les territoires, soit 1 672 heures consacrées pour leur MSA.

Si l'on regarde plus particulièrement les projets de territoires 2017 :

12 actions ont été réalisées, 557 personnes en ont bénéficié, 61 élus se sont particulièrement impliqués, ce qui représente 741 heures de bénévolat.

Comme je vous le disais dans mon introduction, plutôt que d'en faire l'inventaire, nous vous proposons de mettre en valeur quelques unes de ces actions portées par les élus sur nos territoires et qui se situent en continuité des politiques portées par la MSA.

Dans le domaine de l'action sanitaire et sociale, je vais vous parler des représentations théâtrales qui traitent de la médiation familiale. A l'origine de leur création, ce sont les délégués qui souhaitaient sensibiliser à ce type d'accompagnement car ils ont fait le constat que les structures agricoles sont souvent construites sur une base familiale.

Et quand la famille va mal, c'est l'activité qui en pâtit et vice versa.

Alors le principe de ces soirées est assez simple. Des saynètes de la vie quotidienne de familles agricoles sont jouées par des comédiens et on montre au public comment une médiatrice - ce sont souvent des femmes - peut intervenir dans ces situations. A l'issue du jeu théâtral, le public peut alors poser des questions à une ou plusieurs vraies médiatrices et les échanges vont bon train. Ces derniers se poursuivent autour d'un petit casse croute, car ces rencontres sont aussi là, pour favoriser le lien social. C'est comme ça que depuis 2015, 460 personnes y ont participé lors de 6 représentations, 2 d'entre elles s'étant déroulées en 2017, une dans le pays de Gex et une dans les monts du Lyonnais.

En second lieu, les délégués se sont particulièrement investis en 2017 sur des sujets de prévention santé à destination du grand public :

- la soirée télémedecine à Marlieux, qui a réuni 120 personnes, avait pour objectif de faire connaître ce qu'est la télémedecine mais aussi les différents dispositifs existants qui peuvent faciliter l'accès aux soins,
- la soirée médicaments génériques à Mornant visait quant à elle à lutter contre les idées reçues et montrer l'efficacité de ces derniers. Animée par un pharmacien, elle a reçu un bon accueil de la part des 50 personnes présentes. Une deuxième soirée sur ce thème est en construction en partenariat avec la Communauté de communes du Pays d'Ozon.

Pour ces deux soirées, les délégués ont assuré la communication de l'événement, ont identifié les intervenants et assuré le moment de convivialité de fin de réunion.

Enfin, cette année encore, les délégués étaient présents, à l'invitation des Jeunes Agriculteurs du Rhône et de l'Ain, aux deux fêtes de labours, au lac des sapins dans le Rhône et à St Trivier de Courtes dans l'Ain.

Sur le thème de «L'équilibre alimentaire», ils ont animé un stand à destination des jeunes et moins jeunes, permettant de promouvoir le rôle de la MSA en matière de prévention santé en direction de ses ressortissants.

Il convient de souligner que la réalisation de ces actions n'est possible qu'avec des délégués motivés et avec l'accompagnement de notre animatrice et de son responsable.

Pour 2018, de nouvelles actions ont déjà eu lieu comme celle relative aux allergies et d'autres sont en construction sur des thèmes variés tels que les dangers de la nature, les médicaments génériques, ou encore la connaissance de la protection sociale. A leur origine, il y a toujours un besoin exprimé ou ressenti par les délégués de nos territoires. Ces actions sont autant de leviers pour promouvoir l'action de la MSA et animer les territoires.

Je vous invite donc à poursuivre votre investissement dans la vie mutualiste au niveau des bassins et des comités départementaux et à être force de proposition pour insuffler une dynamique en proximité de nos adhérents agricoles et des populations rurales présentes sur nos départements.

Je vous remercie de votre attention.

RAPPORT MORAL du Président Olivier de SEYSSEL, au nom du Conseil d'administration.

Je ne pourrai commencer ce rapport moral sans évoquer la situation de la caisse et revenir sur les inquiétudes qui ont été régulièrement exprimées ces derniers mois par tous les acteurs impliqués au service de la MSA Ain-Rhône, et en premier lieu par vous, élus de nos territoires.

Ces inquiétudes sont bien évidemment partagées par l'ensemble du Conseil d'administration et de nos deux comités départementaux, devant lesquels des points de situation sont régulièrement effectués, mais aussi par l'équipe de direction et l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

Force est de constater que notre organisme a traversé des périodes compliquées depuis 2010, et que nous avons en permanence été confrontés à des contraintes nécessitant de nous adapter pour maintenir l'essentiel de nos missions et de nos services auprès de nos adhérents.

A ce titre, je ne pourrai que vous rappeler, en complément des propos de notre Directeur Général, le contexte dans lequel notre caisse, mais aussi notre institution MSA dans son ensemble, évoluent depuis une dizaine d'année.

Tout d'abord, un environnement économique général qui conduit les différents gouvernements qui se succèdent à imposer des mesures visant à réduire les déficits des comptes publics et sociaux en agissant sur la dépense, et en particulier sur les charges de fonctionnement des organismes chargés d'une mission de service public.

Bien évidemment, la MSA n'échappe pas à cette politique, et les différentes conventions d'objectifs et de gestion conclues avec l'Etat, qui se sont enchaînées depuis 2005, nous ont conduits à faire évoluer nos organisations dans la recherche de l'optimisation des coûts de gestion.

Notre Directeur Général l'a rappelé dans son rapport d'activité : depuis 2013, les effectifs de la MSA Ain-Rhône ont diminué de plus de 10 %, et cette diminution atteindra 15% d'ici 2020. Cette baisse emporte des conséquences certaines dans le maintien de notre qualité de service si on considère que notre caisse fait partie, en termes de taille, du dernier quart parmi les 35 caisses du réseau MSA. Comme j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, le volume d'effectifs répartis sur nos deux sites de Bourg et de Lyon va bientôt correspondre à celui de la MSA de l'Ain lorsque j'ai débuté mon premier mandat de Président.

Certes, nous devons agir en tant que gestionnaire responsable des finances publiques, et contribuer aux orientations fixées dans le cadre de la délégation générale qui nous est confiée par les pouvoirs publics. Cela dit, maintenir une qualité de service auprès de nos adhérents tout en recherchant des gains de productivité peut ressembler de plus en plus à une forme de quadrature du cercle.

Cette logique est d'autant plus paradoxale que nous avons été confrontés à de très importantes réformes dans le domaine de la protection sociale, que celles-ci concernent l'ensemble des régimes ou plus particulièrement le nôtre.

Mise en place de la liquidation unique des retraites des régimes alignés, de la Prestation Universelle d'Assurance Maladie, de la Prime pour l'activité, déploiement de la Déclaration sociales nominative...autant de réformes qui ont eu ces derniers mois des conséquences sur nos services, dans un contexte de non renouvellement des effectifs dans beaucoup de domaines d'activité.

Bien plus encore, notre action s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile pour le monde agricole. Les différentes crises que nous avons traversées ces dernières années, et que beaucoup de filières vivent encore, n'ont pas réduit le niveau d'attente vis-à-vis de notre organisme. Bien au contraire, nous constatons que la diminution du nombre de personnes affiliées à notre régime n'impacte pas proportionnellement notre niveau d'activité, l'augmentation des besoins en matière de protection sociale se traduisant par des sollicitations toujours aussi nombreuses auprès de nos services, et d'un niveau d'exigence très élevé, tant pour les salariés que les non salariés agricoles.

Ces exigences, il convient à nos services d'y répondre. Mais pour ce faire, il faut arriver à identifier des organisations adaptées, quitte à bousculer certains modèles de fonctionnement, mais aussi en veillant à s'assurer du besoin et des attentes de nos adhérents.

Nous aurons l'occasion lors de notre traditionnelle séquence d'échange avec la salle de revenir sur les aménagements provisoires que la direction a mis en place pour répondre à la dégradation du taux de réponse aux appels téléphoniques et aux difficultés rencontrées pour maintenir les plages d'accueil dans nos permanences. Si ces mesures répondent à une urgence et à une volonté de préserver une lisibilité que nous n'étions pas en mesure d'assurer ces derniers mois, elles doivent s'inscrire dans une logique de long terme qui doit se traduire dans une vraie stratégie d'offre de services à nos adhérents.

A ce titre, la volonté du Conseil d'administration est de se montrer intransigeant sur le maintien de notre présence sur les territoires. Adapter notre organisation en fonction des moyens qui sont les nôtres, oui, supprimer des agences, sachant que de nombreux efforts ont déjà été réalisés sur ce volet, non. L'objectif affiché par la direction correspond d'ailleurs bien à cette volonté, mais pour ce faire, il faudra certainement faire évoluer nos modalités d'accueil, en optimisant l'efficacité du contact, à travers la prise de rendez-vous, et le renforcement de notre capacité à répondre aux demandes de renseignement déposées par mail, à propos desquelles je sais que les attentes sont très fortes.

Mais au-delà de notre organisation propre, la MSA ne pourra pas évoluer sans s'inscrire dans des dispositifs déployés à l'échelle de notre institution. C'est dans ce cadre que notre caisse s'est associée avec la MSA des Alpes du Nord pour mettre en œuvre le processus de mutualisation de proximité. Je vous avais présenté cette démarche l'an dernier, dont l'objectif consiste à trouver des parades au risque de passer en dessous d'un seuil minimum d'activité qui, faute de pouvoir disposer des moyens suffisants en effectifs, nous conduirait à ne plus pouvoir assurer durablement nos missions de service public.

La mise en œuvre de cette organisation est effective depuis le mois de janvier. Désormais, les services de la caisse Ain-Rhône assurent la gestion des Indemnités journalières, des Accidents du Travail, de la CMU-C, et des cotisations des employeurs de main d'œuvre pour nos adhérents, mais aussi pour ceux de la MSA des Alpes du Nord. En contrepartie, vos remboursements de soins, part obligatoire et complémentaire, et la gestion des cotisations des exploitants agricoles, sont effectuées par les services de la MSA des Alpes du Nord, pour le compte des deux caisses.

Cette organisation, qui s'inscrit dans une logique d'optimisation de notre fonctionnement, doit s'avérer transparente pour nos adhérents, puisque vous continuerez à bénéficier des interlocuteurs de votre caisse d'affiliation, ceux de la MSA Ain-Rhône en l'occurrence.

Je tiens à ce titre à saluer les efforts fournis par le collaborateurs des deux caisses pour la préparation et la montée en charge de ce dispositif, et je sais pouvoir compter sur la vigilance de nos deux équipes de direction pour accompagner la montée en charge de nos équipes, et en leur sein des agents qui ont été conduits à changer d'affectation dans des délais très courts.

Cette organisation doit permettre de mettre au service de nos adhérents les compétences singulières de nos deux caisses, pour renforcer notre capacité d'action sur les territoires.

Cela semble d'autant plus indispensable que nous allons devoir répondre encore à de nombreux défis.

Le premier sur lequel je voudrais revenir, c'est celui du déploiement de la Déclaration Sociale Nominative.

Comme vous le savez, il s'agit d'une démarche qui, sous couvert de simplification des démarches administratives des entreprises employeuses de main d'œuvre, réforme en profondeur la nature de nos relations avec ces dernières. En effet, sa mise en œuvre marque la fin de l'appel chiffré des cotisations qui caractérisait jusqu'à présent la MSA et la distinguait de son pendant du régime Général, l'URSSAF. Au-delà de ce dispositif, la MSA s'est montrée attentive à l'adapter aux spécificités de ses très nombreuses petites entreprises ne disposant pas de logiciels de paie adaptés ou n'employant que des salariés saisonniers, comme c'est le cas dans nos deux départements. C'est pour répondre à leurs besoins que s'est mis en place le Titre Emploi service Agricole, opérationnel depuis quelques jours. Je ne reviendrai pas dans le détail sur ce nouvel outil, mais je tiens, à l'instar de ce que vous a exprimé notre directeur général, à vous assurer que la MSA Ain-Rhône déploie toutes les mesures appropriées pour accompagner au mieux nos entreprises sur ce dispositif.

A cet égard, nous nous sommes montrés très insistants auprès de la CCMSA pour attirer son attention sur les risques d'un déploiement trop précipité, source d'inquiétude inutile pour nos ressortissants. C'est à ce titre que nous avons obtenu que l'ancien TESA soit maintenu jusqu'à la fin de l'année, afin de permettre aux employeurs de main d'œuvre saisonnière de prendre le temps de la préparation de l'appropriation de ce nouvel outil. En revanche, j'encourage fortement les entreprises qui emploient des salariés en CDI à utiliser ce nouveau TESA, afin de respecter leurs obligations liées à la généralisation de la DSN.

A ce titre, nos services ont été en contact étroit avec les représentants de la profession pour relayer les informations utiles sur ce dispositif, et faire en sorte d'apporter le maximum d'éléments aux employeurs, notamment dans le cadre de réunions de terrain.

Car c'est en étant présent au plus près des territoires que nous pourrions légitimer au mieux notre action, en ces temps tourmentés.

Or, en 2017, et au-delà de certaines difficultés, la MSA s'est montrée soucieuse de pouvoir intervenir auprès de ses adhérents les plus en difficulté.

Comme vous le savez, notre Institution s'est vue confier fin 2016 par les pouvoirs publics une mission de référent sur le plan social, dans le cadre du déploiement du plan de consolidation de l'agriculture. Au-delà de notre traditionnelle intervention sur le volet de l'accompagnement des exploitations agricoles en difficulté, avec une enveloppe de prises en charge de cotisations qui nous a conduit à intervenir encore massivement cette année auprès de presque 600 exploitations, les services de la MSA ont été amenés à déployer des mesures plus innovantes, à l'instar de l'aide au répit qui a permis à près de 80 agriculteurs de bénéficier d'un temps de repos et de prendre un peu de recul par rapport à leur exploitation, afin de repartir du bon pied. Comme vous avez pu le constater dans le cadre du rapport du comité d'action sanitaire et sociale, cette mesure, qui a pourtant suscité quelques réserves au démarrage, a constitué un tel succès que sa prolongation sur 2018 et au-delà est plébiscitée.

Je tenais à cet égard à saluer la forte mobilisation du service de remplacement dans le département du Rhône sur ce dispositif, et souhaite qu'elle puisse trouver un écho positif dans le département de l'Ain.

C'est aussi tout le sens de notre action que de pouvoir capitaliser sur des réussites dans nos périmètres géographiques pour impulser une dynamique d'ensemble favorable à nos adhérents.

Je voudrais à cet égard citer le dossier des MARPA.

Comme vous le savez, le département de l'Ain a toujours été moteur pour encourager le développement de ce concept créé par la MSA, et qui a démontré son intérêt sur le territoire. Avec 17 MARPA ou Petites unités de vie labellisées, l'Ain bénéficie d'un important maillage en matière d'offre d'hébergement pour personnes âgées, sur ce modèle intermédiaire entre le domicile et l'établissement médico social, auquel nous sommes très attachés. Notre ambition de pouvoir déployer ce concept sur le département du Rhône, qui jusqu'à présent ne bénéficie que d'une seule MARPA à Fleurie, est en train de porter ses fruits, grâce au travail et à la persévérance de nos élus de terrain, avec un retour très positif qui nous est renvoyé par le Conseil départemental du Rhône. J'espère pouvoir vous annoncer dans les prochains mois des avancées très concrètes sur ce dossier, car je suis très confiant sur ce sujet.

Voilà la preuve que nous pouvons nous appuyer sur une envie de faire avancer les choses et que, quelles que soient nos difficultés, il y a toujours une issue.

Car c'est en restant attentif aux besoins du terrain, et prêt à nous faire évoluer nos pratiques en étant ouvert à l'innovation, que nous pourrions contribuer à légitimer la MSA. L'exemple de l'aide au répit des aidants illustre également parfaitement cet esprit, avec le déploiement du service Bulle d'Air sur plusieurs secteurs de nos deux départements.

Enfin, et parce que c'est la thématique principal de notre assemblée générale, la MSA doit également d'appuyer sur ses forces vives pour maintenir une offre de soins dignes de ce nom sur les territoires ruraux.

Il s'agit d'un enjeu majeur pour notre institution, qui doit être valorisé à sa juste mesure. Nous aurons l'occasion d'en parler lors de l'intervention du Directeur Général de l'Agence Régionale de santé, qui nous fait l'honneur de participer à nos travaux aujourd'hui. La MSA a toujours été attentive à participer à des dispositifs permettant de maintenir l'offre de soins sur les territoires. Nous avons contribué en précurseur il y a quelques années au déploiement du concept de maisons de santé pluri professionnelles.

Aujourd'hui, c'est toute la stratégie de santé du régime agricole qui est tournée vers la lutte contre la désertification médicale, en promouvant notamment l'exercice en campagne pour tous les professionnels de santé, ou en mettant en place des dispositifs de retour à domicile permettant de limiter le séjour en hôpital, voire en favorisant des actes médicaux lourds en ambulatoire, c'est-à-dire hors du cadre hospitalier.

Si nous nous impliquons dans ces dispositifs, c'est aussi parce que nous pouvons nous appuyer sur nos réseaux locaux pour développer des partenariats œuvrant au service de nos territoires.

Cette force, que nous développons également dans le cadre de nos actions en matière de santé et sécurité au travail, il nous faut la préserver.

C'est pourquoi, à l'heure de conclure ce rapport moral, je ne peux que me montrer insistant auprès des pouvoirs publics, tant au niveau local qu'au niveau national, pour les alerter sur la vigilance absolue qu'il faut consacrer aux moyens dont la MSA a besoin pour fonctionner.

Certes, nous avons des marges de progrès, et il nous faut continuellement nous mobiliser pour nous adapter à notre contexte, et faire en sorte que nos adhérents ne soient pas pénalisés. Mais les exigences sont telles aujourd'hui que nous ne pourrions indéfiniment nous engager dans une course sans fin où les dés semblent pipés, puisqu'à chaque fois que nous sommes dans une dynamique positive, comme ce fût le cas en fin d'année dernière, les pouvoirs publics nous imposent de nouvelles exigences.

Le passé a toujours prouvé que nous pouvions franchir des caps difficiles. Mais il est souhaitable aussi, comme je le dis chaque année, que nous nous engagions dans une évolution fondamentale de notre régime de protection sociale, en élargissant notre périmètre à d'autres activités, afin de garantir, voire renforcer, notre rôle d'opérateur social sur le monde rural. Car qui mieux que la MSA, à travers sa connaissance du terrain, et ses élus bénévoles, pour rester animateurs et créateurs d'un lien social vital sur les territoires ruraux, dont chacun souligne aujourd'hui la fragilité et le risque de décrochage.

Nous ne devons pas renoncer. L'exemple du RSI ne doit pas constituer une fatalité et me conduit à tirer la sonnette d'alarme des pouvoirs publics. Vous me permettrez d'ailleurs de noter à cet égard qu'il est facile de tirer sur l'ambulance lorsque qu'on contribue à y faire rentrer le malade.

En revanche, nous nous devons de progresser, et de renvoyer une image plus positive auprès de nos adhérents, qui ne comprennent pas pourquoi nous pouvons parfois aggraver leur situation par nos difficultés.

A nous de faire preuve d'initiative et de sens des responsabilités pour trouver des solutions. Soyez assuré que nous nous y consacrons au quotidien.

Je vous remercie.

RESOLUTIONS présentées par Alexandre LAFON, agent comptable.

1^{ère} Résolution

Conformément aux dispositions du décret 2003-640 du 4 juillet 2003 modifiant le décret 71-550 du 21 juin 1971, la proposition de résolution est la suivante :

- prélever sur la réserve Médecine du travail un montant de 52 755,39 € pour l'affecter au compte report à nouveau MT
- Le compte report à nouveau MT se trouve ainsi porté à 122 029.40 €.

La réserve Médecine du Travail se trouve ainsi portée à son niveau maximum de 21 415.89 €.

2^{ème} Résolution

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale approuve la gestion du Conseil d'Administration.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

MOTION GENERALE présentée par Paul BORDET, vice président.

Les délégués de la MSA Ain-Rhône, réunis ce jeudi 5 avril 2018 à Anse (69) en Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu et approuvé les rapports et communications du Conseil d'administration :

- Attendent qu'en matière de simplification administrative :
 - Que les remontées des besoins de modification, en particulier des supports informatiques de déclaration, soient mieux pris en compte au niveau institutionnel, afin que ces derniers répondent véritablement aux besoins concrets des utilisateurs,
- Souhaitent qu'en matière de cotisations sociales :
 - Le calcul de ces dernières ne soit plus seulement réalisé sur la base du montant global des rémunérations des salariés, mais en prenant avant tout en compte la valeur ajoutée du travail issue de l'activité des êtres humains et des machines,
- Demandent qu'en matière de protection sociale :
 - Les dispositions de paiement provisoire des prestations en cas de délai important de liquidation retraite (droits propres et reversions) fassent l'objet d'une attention particulière.

Cette motion est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

QUESTIONS DES DELEGUES

Après avoir rappelé que les réponses aux questions des bassins d'animation ont été rassemblées dans un document remis à l'accueil à tous les participants, le président Olivier de SEYSSEL donne lecture avec la Direction des principales questions posées et de leurs réponses et répond aux questions spontanées des délégués présents.

Le président invite Bernard PERRUT, député du Rhône, à conclure la partie statutaire de l'assemblée générale.

INTERVENTION DE BERNARD PERRUT, DEPUTE.

J'interviens de manière spontanée mais je constate que vos préoccupations et les sujets évoqués ce matin sont bien ceux de tous les parlementaires et qu'ils me concernent tout particulièrement en ma qualité de vice président de la commission des affaires sociales de l'assemblée.

Par exemple le domaine de la famille, avec les allocations familiales pour lesquelles un débat est en cours actuellement sur la remise en cause éventuelle du quotient familial et d'autres procédures et qui a conduit un certain nombre de parlementaires - dont je suis - à refuser la publication d'un rapport car nous sommes attachés à la prise en compte des enfants, quel que soit leur milieu social.

En ce qui concerne le dossier retraite, force est de constater l'insuffisance des retraites agricoles et je ne peux que regretter que la CSG vienne amoindrir un certains nombre de retraites et revenus.

J'ajoute que je suis, comme d'autres parlementaires, favorable au rétablissement de la demi part accordée en cas de veuvage.

Le sujet de la santé demeure cependant le plus important car il nous concerne tous.

Sur notre région, à noter que 50 millions d'euros vont être investis sur le site de l'hôpital Nord Ouest de VILLEFRANCHE GLEIZE.

La santé représente un enjeu national car il est important d'être pris en charge au bon moment et au bon endroit pour des soins appropriés, tout en n'oubliant pas bien entendu qu'il faut aussi maîtriser les dépenses de santé.

La santé passe par une organisation territoriale et vous allez évoquer dans quelques instants la problématique des déserts médicaux.

C'est un sujet que nous connaissons bien puisqu' une commission nationale d'enquête a été mise en place, sur l'égalité de nos concitoyens par rapport aux soins, et sur l'analyse des politiques publiques sur ce problème des déserts médicaux. Vaste sujet qui nécessite de prendre des mesures.

La MSA y contribue à travers ses actions sur les territoires, ses structures d'accueil pour les personnes âgées.

Et nous aussi avec le groupement hospitalier des territoires qui permet de travailler tous ensemble, de Tarare à Villefranche en passant par Trévoux et Villars les Dombes, pour faire en sorte qu'il y ait un véritable parcours de soins.

C'est tout cela que nous devons améliorer pour que chacun, quel que soit son âge, son lieu de vie et sa situation sociale, puisse bénéficier des mêmes conditions d'accès aux soins.

Dernier sujet, la dépendance, le grand défi des années à venir pour nous qui n'avons pas pris à temps les mesures pour assurer le financement du coût de la dépendance.

Après le maintien à domicile, il y a l'entrée en Ephad dont le coût est relativement élevé et nous sommes régulièrement interpellés par des familles qui ne savent pas comment faire pour leurs parents ou grands parents.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si des mouvements ont eu lieu dans des Ephad il y a quelques jours, car il faut effectivement des moyens plus importants pour accueillir dignement nos anciens dans ces établissements.

C'est dire combien les décisions à prendre sont importantes, primordiales et en premier lieu au niveau national car la politique de santé est avant tout une politique nationale, accompagnée par les départements et les régions.

Elle est aussi mise en œuvre par la MSA qui gère les salariés et non salariés et dont un grand nombre dont je suis veut le maintien, même s'il y a parfois des récriminations sur le terrain face à des retards de règlement de dossiers.

Il vous appartient de faire fonctionner au mieux votre MSA car c'est une force, une richesse par la proximité que vous avez et qui vous permet de prendre en compte les besoins de chacun.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne table ronde.

Le Président annonce le thème central de cette assemblée générale, « **Tous mobilisés pour l'accès aux soins en milieu rural !** »

Il invite messieurs Jean-Yves Grall, Directeur de l'ARS, Dominique Despras, Vice-président du Conseil Régional et Denis Martin, Médecin Conseil Chef à la MSA Ain-Rhône à monter sur scène pour évoquer ce thème avec lui.

Olivier de Seyssel rappelle que le sujet de la lutte contre la désertification médicale est l'affaire de tous. Il précise que le renforcement de l'offre de soins et une présence soignante pérenne et continue sur tous les territoires représentent des enjeux majeurs. C'est la raison pour laquelle la MSA s'intéresse de longue date à ce sujet et a pu par ses actions contribuer au maintien d'une offre de soins à la campagne.

Il présente ensuite les trois intervenants au public.

Il laisse la parole au docteur **Jean-Yves Grall**, directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et acteur incontournable de l'accès aux soins.

Mr GRALL entame son intervention en indiquant que l'accès à un médecin généraliste ou à un spécialiste reste un sujet du quotidien. La MSA est un des partenaires qui participe à de nombreux groupes de travail et qui par sa connaissance des territoires et son approche pragmatique œuvre en faveur de cet accès aux soins.

Il revient ensuite sur la situation des départements de l'Ain et du Rhône où l'on constate respectivement 35% et 25% de zone déficitaire en démographie médicale. Tous modes d'exercice confondus, l'Ain se place au second rang des départements à faible densité de médecins généralistes avec 208 médecins pour 100 000 habitants alors que la densité moyenne nationale se situe à 330 médecins et 339,6 pour le Rhône.

Près de la moitié des médecins dans nos deux départements ont plus de 60 ans alors même que la sociologie des jeunes médecins a changé, avec une recherche d'équilibre entre vie personnelle et professionnelle; d'où l'exercice de manière groupée en maison médicale et centre de santé.

Par ailleurs, il évoque la nouvelle sociologie des jeunes médecins qui aspirent à davantage de salariat, une activité diversifiée, une conciliation via familiale / vie professionnelle.

Dans ce cadre, l'ARS déploie des actions pour accompagner les professionnels de santé dans leur installation et l'exercice de leur métier : les aides à l'installation dans les zones fragiles, la coopération inter-professionnelle et l'évolution des délégations de tâche, le développement de la télémédecine et du numérique, la création de MSP (Maisons Pluri-disciplinaires de Santé) et de centres de santé.

Par ailleurs, Mr GRALL souligne que l'hôpital irrigue le territoire et que des actions sont également conduites en faveur de la continuité des soins dans les campagnes. Le défi de l'accès aux soins reste complexe mais il est certain que la situation progresse. C'est par un travail collectif que l'accès aux soins pourra s'améliorer.

Le docteur **Denis Martin**, médecin coordonnateur régional et médecin chef de la MSA Ain-Rhône, met ensuite l'accent sur la sensibilisation des jeunes professionnels de santé à l'exercice médical en milieu rural. Mr MARTIN présente le panel d'actions déployées par la MSA pour l'accès aux soins en milieu rural. C'est ainsi que le dispositif Nouvel'Air permet à des médecins de la MSA de rencontrer des professionnels de santé pour lever les freins à l'exercice en zone rurale au travers de congrès nationaux, d'accueil d'étudiants en stage, de contribution à l'enseignement sur la spécificité du milieu rural. La Msa peut aussi accompagner à l'installation en conseillant sur le choix du lieu d'exercice (ciblage des zones fragiles, connaissance des territoires ruraux), en mettant en relation avec les acteurs utiles et le réseau de professionnels de santé sur le territoire. La MSA peut enfin aider à la constitution du dossier d'installation et de financement.

Enfin, **Dominique Despras**, Vice-président délégué aux politiques sociales, à la santé et à la famille au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, revient sur le fait que la santé ne constitue pas une compétence obligatoire pour la Région mais elle est importante et à ce titre, elle déploie trois dispositifs complémentaires à ceux déjà cités : la bourse aux internes, l'aide à l'installation, l'aide aux MSP. La Région œuvre également dans ce domaine au travers d'actions plus transversales, par exemple l'aide économique au transport, l'aide aux aidants. Mr DESPRAS affirme son intérêt et celui de la Région pour les projets innovants tels que le service de répit à domicile Bulle d'air porté par la MSA et la télémédecine.

Après un échange avec la salle, **la séance est déclarée close par le président Olivier de SEYSSEL** qui remercie les participants présents et les invite à se rendre dans la salle de restauration pour terminer la journée par un moment de convivialité.

Le secrétaire de séance

Le Président

Ludovic MARTIN

Olivier de SEYSSEL